

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2023**

Le 15 mars 2023 à 19 heures, le conseil municipal de Saint-Sauveur de Bergerac, dûment convoqué le 03 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roland FRAY, maire.

**Présents** : Roland FRAY, Pauline GUIBAL, Michel ROUSSEL, Michelle JOUSSET, Michel LESCOMBE, Marie-Noëlle ALEMAN-BOTTO, Pascale BEAUPERE, Cathie DHENNIN, Richard FONTARNEAU, Stéphane LAVIGNAC, Xavier MALECOT Marie-Christine MAUPART, Isabelle NINET, Christian SAUVANET.

**Absent** : Arnaud TOURNIER

**Secrétaire de séance** : Pauline GUIBAL

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2022.

### **Délibération n° 2023-1 – Création d'un budget annexe Lotissement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un budget annexe pour le Lotissement de Maisonneuve qui sera assujéti à la TVA et utilisera la nomenclature M 14.

### **Délibération n° 2023-2 – Approbation des statuts de l'ATD 24**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivité Territoriales qui prévoit que : « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Vu la délibération du conseil général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération de l'assemblée générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2022 modifiant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24,

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion à l'ATD 24 permet à la collectivité :

- D'avoir accès, sans frais supplémentaires, aux services suivants :
  - o Conseils, études d'opportunité et études de faisabilité de la direction Aménagement Territorial,
  - o Assistance juridique et administrative de la direction Gestion des Territoires,
  - o Diagnostic et faisabilité dans le domaine de la gestion de la voirie communale,
- De souscrire aux missions optionnelles proposées par l'ATD 24.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure, à l'unanimité :

- Approuve les statuts de l'Agence,
- Désigne Monsieur Roland FRAY, Maire comme son représentant au sein des organes délibérants à l'Agence.

### **Délibération n° 2023-3 – Adoption du règlement intérieur du cimetière communal**

Monsieur le Maire requiert l'avis du conseil concernant le projet de règlement intérieur pour le cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le règlement intérieur présenté,
- autorise le Maire à le signer,
- abroge les règlements antérieurs.

#### **Délibération n° 2023-4 – Remplacement de fonctionnaires titulaires momentanément indisponibles**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il doit pourvoir, en cas de nécessité, au remplacement des fonctionnaires titulaires momentanément indisponibles afin d'assurer la continuité du service dans la collectivité.

Il sollicite l'autorisation d'effectuer les démarches liées à ces remplacements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ces remplacements,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **Délibération n° 2023-5 – Tarifs de location de la salle des fêtes**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs applicables à la location de la salle des fêtes.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, les tarifs seront les suivants :

- **Location pour le week-end**
  - o **Associations**
    - Communales 50 €
    - Extérieures 100 €
  - o **Particuliers**
    - De la commune 230 €
    - Extérieurs 400 €
  - o **Associations organisant un repas**
    - Communales 80 €
    - Extérieures 105 €
- **Location à la journée**
  - o **Particuliers**
    - De la commune 115 €
    - Extérieurs 170 €
  - o **Associations**
    - Communales 35 €
    - Extérieures 60 €
  - o **Associations organisant un repas**
    - Communales 45 €
    - Extérieures 70 €
- **Location à des clubs, associations, particuliers (pratique d'une activité)**
  - o Forfait mensuel 35 €
- **Caution pour les associations** (avec prêt du matériel de sonorisation)
  - o De la commune et extérieurs 1 000 €
- **Caution pour les particuliers** (sans prêt du matériel de sonorisation)
  - o De la commune et extérieurs 1 500 €

### Commerce boulangerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur BEAUDET a proposé un prix pour racheter le four de la boulangerie.

Monsieur le Maire rappelle le prix d'acquisition par la commune.

Les membres du conseil sont consultés pour la proposition de rachat :

- Pour : 11
- Abstention : 3

Le four ne sera pas cédé au prix proposé par le boulanger.

### Questions diverses

**Pauline GUIBAL** fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'association « CLSH « les Filous ».

Le maire de Lamonzie Montastruc a confirmé que sa commune ne sera plus partenaire du plan mercredi à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Michelle JOUSSET** rapporte que le CIAS au Cœur des 3 Cantons augmente sa cotisation. Elle passe à 11,15 € par habitant.

Le département met à disposition des aides à domicile 60 véhicules et un téléphone professionnel.

**Christian SAUVANET** signale que désormais seuls les containers à verres et à vêtements seront accessibles sur la plateforme des déchets.

Les bacs à sacs noirs et à sacs jaunes ont été supprimés afin d'éviter les dépôts sauvages.

Il signale aussi que l'extinction nocturne de l'éclairage public se fera à partir du mois de mai.

**Michel LESCOMBE** informe le conseil des réparations du camion communal.

Il signale aussi que l'agent communal effectue des travaux de peinture à l'ancienne école.

Il a assisté, avec Pauline GUIBAL et Jérôme GOUDONNET, à la remise de la 2<sup>ème</sup> fleur par le jury des Villes et Villages Fleuris à Périgueux le 9 mars 2023.

Il informe le conseil que le 4 avril, accompagné de Jacques RICAUD, président de l'association des Chemins de Randonnées, il sera à TRELISSAC pour une autre remise de prix et la présentation de l'application écotouristique DORIE.

Fin de la séance à 20 h 30.

Le Maire,



**Roland FRAY**

La secrétaire de séance,



**Pauline GUIBAL**